

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**Séance du mardi 01<sup>er</sup> octobre 2024**

<b>2024 - 115</b>	<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
	- Afférents au Conseil Municipal : <b>23</b>
	- En exercice : <b>23</b>
	- Qui ont pris part à la délibération : <b>23</b>
	Date de la convocation : <b>24/09/2024</b>
	Date d'affichage : <b>24/09/2024</b>

*L'an Deux Mil Vingt Quatre le mardi 1<sup>er</sup> octobre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire,*

*Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAIVE, WLUSEK, ETIENNE, HOURQUET, BIARNES, LAGRASSE, CONSTANTIN, SEIRACQ, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, LABAT, DEHEZ, COLY, LAHONTAN, LABUXIERE, LARROQUE.*

*Excusés et procurations :*

*Mme EDE a donné procuration à M. ETIENNE*

*Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme LAGRASSE*

*Secrétaire de séance : M. Julien DEHEZ*

**OBJET :**

**DESIGNATION DES « ELUS ADMINISTRATEURS » AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CCAS DE SAINT VINCENT DE PAUL**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-21 et L 2121- 33,

**VU** les articles L123-6, R123-7 à R123-15 du code de l'action sociale et des familles,

**VU** le procès-verbal d'installation du conseil municipal, élu le 15 mars 2020 et le résultat des élections du 24 mai 2020 pour l'élection de son maire et la désignation de ses adjoints,

**VU** la délibération n°2024-003 du conseil municipal du 29 janvier 2024, fixant la dernière composition du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

**CONSIDERANT** que le conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est composé du Maire, Président de droit, et de **16** autres membres dont **8** élus désignés au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les **8** autres administrateurs seront désignés par M. le Maire par voie d'arrêté,



**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de la démission de Mme Isabelle CHAUVIN, il convient de désigner un nouveau membre de l'assemblée délibérante au sein du CCAS pour la durée restante du mandat,

**CONSIDERANT** qu'après appel à candidatures au sein de l'assemblée UNE LISTE UNIQUE a été proposée et composée des personnes suivantes :

- pour la majorité :
  - Mme CAZENAVE Sandrine, - Mme HOURQUET Nathalie,
  - Mme WLUSEK Pierrette, - Mme BEZIAT-RICARD Sylvie,
  - M. COLY Jérôme, - M. Pascal VILATON,
  - M. ETIENNE Bernard
- pour l'opposition :
  - Mme LABUXIERE Corinne

**En application du dernier alinéa de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire déclare les personnes installées immédiatement comme membres du conseil d'administration du CCAS :**

- pour la majorité :
  - Mme CAZENAVE Sandrine, - Mme HOURQUET Nathalie,
  - Mme WLUSEK Pierrette, - Mme BEZIAT-RICARD Sylvie,
  - M. COLY Jérôme, - M. Pascal VILATON,
  - M. ETIENNE Bernard
- pour l'opposition :
  - Mme LABUXIERE Corinne

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal  
Pour copie conforme  
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **04 octobre 2024**  
Le Maire,  
**Henri BEDAT**



VOTE :

Pour	<b>23</b>
Contre	<b>00</b>
Abstention	<b>00</b>

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20241001 – DE2024115  
et publication ou notification le

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que la cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).*